

Bac Pro MV – Maintenance des véhicules option A voitures particulières.

Code de référence : 23637

Lien RNCP : [RNCP40009 - BAC PRO - Maintenance des véhicules option A voitures particulières option B véhicules de transport routier option C motocycles](#)

Date de publication : 19/12/2024

Date d'échéance de l'enregistrement : 31/12/2028 – Certificateur : MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Lien avec une autre certification professionnelle ou habilitation : AUCUNE

FILIERE(S) : Maintenance

NIVEAU : Niveau IV

VALIDATION : BAC Pro Maintenance des Véhicules option A : voiture particulières

CPF : Eligible

PROFIL POUR CE DIPLOME :

Public visé : Le contrat d'apprentissage s'adresse aux jeunes de 16 ans et de moins de 30 ans dans le cadre du contrat d'apprentissage.

Pas de limite d'âge pour un contrat de professionnalisation, ni pour les personnes en situation de Handicap.

Prérequis : Niveau de 3ème - Aucun diplôme nécessaire pour le Bac pro en 3 ans

CAP Maintenance des Véhicules Automobiles - option voitures particulières pour un Bac pro en 2 ans

Modalités et délais d'accès : Dossier de candidature : diplômes, bulletins et relevés de notes des deux dernières années, CV, lettre de motivation, entretien de motivation et positionnement.

L'inscription définitive est liée à la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise d'accueil

Remarque : Si à la rentrée de septembre vous n'avez pas encore d'employeur, vous disposez d'un délai de 3 mois pour signer un contrat d'apprentissage (Article de loi L622-12 du Code du travail).

Objectifs professionnels : Réaliser des diagnostics sur des systèmes simples et complexes, aux niveaux mécanique et électronique, pour l'entretien et/ou les pannes.

- La préparation et la réalisation des réparations
- La gestion de la relation client (accueil, information, conseils techniques)
- Le respect des procédures liées à la qualité, la sécurité et l'environnement

PASSERELLES ET PERSPECTIVES POST-FORMATION : Emploi : mécanicien automobile, garagiste, contrôleur technique

Poursuite d'étude : BTS ou titre professionnel

ORGANISATION DE LA FORMATION :

Modalités pédagogiques

Alternance de périodes en centre de formation et en milieu professionnel

Apports théoriques, analyse des pratiques et des situations, mises en pratique

Études de cas, simulations et échanges

Rythme de l'alternance : 1 semaine en entreprise, 1 semaine en centre de formation.

Modalités techniques

Salles de formation, salles informatique, vidéoprojecteurs, connexion internet sans fil et atelier automobile

Bac Pro MV – Maintenance des véhicules option A voitures particulières.

Programme

Enseignement professionnel :

Technologie - Analyse préparatoire à une intervention - Réalisations d'interventions sur véhicules - Diagnostic d'un système pilote - Economie-gestion

Enseignement général :

Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique - Mathématiques, sciences-physiques et chimiques
Prévention santé et environnement - Langue vivante - Arts appliqués et culture artistique - Education Physique et Sportive

Modalités d'encadrement : Équipe de formateurs/intervenants expérimentés, responsable pédagogique, tuteur en entreprise

Modalités d'évaluation : L'obtention du diplôme est conditionnée par une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 des notes obtenues pour chacun des Blocs de compétences affectés de leurs coefficients respectifs.

Validation : Baccalauréat professionnel maintenance des Véhicules option A délivré par l'Education Nationale.

En cas d'échec, les candidats qui souhaitent repasser ce BAC peuvent demander à bénéficier de la conservation de leurs notes égales ou supérieures à 10 sur 20 pendant cinq ans.

Nombre de participants : 4 à 10 candidats

Durée de la formation : 3 ans en alternance (500 heures de formation en 1ère année, 675 heures en 2ème année, 675 heures en 3ème année) ou 2 ans après un CAP Maintenance des Véhicules Automobiles
- option voitures particulières

Tarifs de la formation : Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage ».

Apprenti : Article L6211-1 « la formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Employeur du secteur privé: Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences (OPCO) concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).
Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé, tarif de la formation = 7817 €

Employeur du secteur public: Pour le secteur public territorial, 50% du coût de la formation 7817 € est prise en charge par le CNFPT, le reste est payé par l'employeur (qui a le droit aux aides de l'Etat)
Pour les autres secteurs publics, le coût de la formation est pris en charge par l'employeur.

Accessibilité handicap :



Les locaux de l'UFA sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.
Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapées, suivies par le référent handicap de la structure.

Référent handicap de l'UFA Saint Charles : Christophe FLORENT

La formation est ouverte aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre-indication médicale.

Référent handicap du CFA Jean Bosco : handicap@cfajeambosco.fr

Valeur ajoutée : Equipe pédagogique est composée de formateurs issus du monde professionnel et de professionnels qui participent à la formation théorique et pratique dans un environnement avec des outils qu'ils côtoient au quotidien.

Participation à de nombreux challenges et projets.

Mise à disposition d'un accompagnement social (point écoute) et d'un référent handicap.



TAUX DE LA DERNIERE SESSION DE FORMATION :

Taux d'obtention des diplômes	66 %
Taux de poursuites d'études	100 %
Taux d'interruptions en cours de formation	0
Taux d'insertion professionnelle à 6 mois, dont taux d'insertion dans l'un des métiers visés par la certification.	100 %

Coordonnées développeuse d'apprentissage UFA- référente entreprise : Mme Isabelle MOREAUX -

Tél : 07 89 01 72 87

Mail : isabelle.devos@saint-charles-chauny.fr



Coordonnées développeur d'apprentissage CFA : M. Benoit BATTESTI –

Tél : 06 86 52 99 83

Mail : battesti.benoit@cfajeambosco.fr